

**PROGRAMME
DE SOUTIEN
AUX INITIATIVES
CULTURELLES**



OBJECTIFS DU PROGRAMME

Saint-Alphonse-Rodriguez est une municipalité qui désire soutenir la culture sous toutes ses formes. En 2018, la municipalité se dote d'une *Politique des arts, de la culture et du patrimoine* et, en 2020, d'un premier *Plan d'action culturel* sur trois ans (2021-22-23) suivi d'un deuxième en 2023 (2024-25-26). Ce *Programme de soutien aux initiatives culturelles* fait suite à la politique et aux plans d'action afin d'encourager les initiatives culturelles au sein de son territoire.

Ce programme vise à soutenir financièrement des projets culturels qui transforme l'art en un espace de sociabilité et de partage afin de créer un sentiment d'appartenance à la communauté.

Les projets sélectionnés seront financés en partie ou en totalité jusqu'à un montant maximum de 3 000 \$ et s'intégreront à la programmation culturelle de la municipalité.

QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET?

- Les artistes de toutes disciplines, commissaires et écrivain·e·s.
- Les groupes ou collectifs d'artistes de toutes disciplines.
- Les organismes culturels.

Afin d'offrir aux citoyens et aux citoyennes des initiatives culturelles diversifiées, l'appel est ouvert aux artistes professionnel·le·s de Saint-Alphonse-Rodriguez et de Lanaudière. Si l'entité qui dépose un projet a bénéficié de l'aide financière liée à ce programme dans les 3 dernières années, elle ne sera pas considérée.

PROJETS ADMISSIBLES

La Municipalité souhaite recevoir des propositions dans lesquelles les Rodriguais·e·s sont partie prenante dans au moins une des étapes allant de l'élaboration à la présentation de celles-ci. Nous recherchons des projets qui mettent l'accent sur les relations humaines, l'interaction et la participation des citoyen·ne·s afin de renforcer le lien social, rendre l'art plus accessible et encourager la réflexion collective. Nous souhaitons ainsi animer les espaces publics, fortifier le sentiment d'appartenance et créer des expériences positives et mémorables dans le quotidien des Rodriguais·e·s. Seuls les projets qui seront diffusés sur le territoire de Saint-Alphonse-Rodriguez sont admissibles.

Le projet doit s'inscrire dans l'un des trois volets suivants :

Volet | Création et diffusion

- Projet de création dont la finalité est une diffusion sur le territoire rodriguais.
- Diffusion sur le territoire rodriguais (exposition, lancement littéraire, spectacle, etc.).
- Résidence de création.

Volet | Activité éducative

- Conférence, causerie, panel, etc.
- Activité éducative et activité de médiation culturelle.

Volet | Partenariat

- Demande de partenariat dans le cadre d'un appel à projets du Conseil des arts et lettres du Québec, du Conseil des arts du Canada ou d'autres organismes.
- Demande de partenariat pour une initiative culturelle (événement, diffusion, etc.).

DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses admissibles sont celles directement liées à la réalisation du projet, telles que :

- Cachets des artistes participant·e·s et collaborateur·trice·s.
- Frais de recherche.
- Frais de réalisation tels que frais de location de studio, d'atelier, d'achat de matériaux et de location d'équipement. (La location d'un espace municipal (voir annexe) et le prêt d'équipement (voir annexe) peuvent être fournis gratuitement.
- Frais de répétition.

Ne sont pas admissibles :

- Les frais pour une représentation du projet en dehors du territoire de Saint-Alphonse-Rodriguez.
- Les frais de fonctionnement de base du candidat ou de la candidate qui ne sont pas liés au projet.
- Les dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux d'un·e employé·e de l'organisme.
- Les dépenses liées à un événement qui a déjà eu lieu.

DÉTAILS SUR L'AIDE FINANCIÈRE

- L'aide financière maximale est de 3 000 \$.
- L'aide financière peut couvrir jusqu'à 100 % des dépenses liées au projet.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Ces critères guideront l'évaluation des dossiers par le comité de sélection :

- Le projet sera réalisé sur le territoire de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez.
- Le projet sera accessible aux citoyen·ne·s rodriguais·e·s.
- La présentation du projet sera gratuite aux citoyen·ne·s rodriguais·e·s.
- Le candidat ou la candidate est un·e professionnel·le dans son domaine culturel, reconnu·e par ses pairs. Il en va de même pour les membres de son équipe, s'il y a lieu.
- La description du projet, l'échéancier et le budget sont clairs, détaillés et cohérents.
- Le candidat ou la candidate démontre sa capacité à mener à terme le projet et d'assurer la bonne gestion de celui-ci.
- Un projet qui comporte des éléments créés spécifiquement pour Saint-Alphonse-Rodriguez (comme une participation citoyenne, des éléments inspirés par notre territoire, etc.) bénéficieront d'une attention particulière.

Autres éléments qui seront pris en compte :

- Si le projet comporte des partenaires, ceux-ci ont confirmé leur participation par écrit.
- Le candidat ou la candidate assure détenir tous les droits du projet.
- Le projet devra en tout temps respecter la législation et la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Le candidat ou la candidate devra obtenir tous les permis et toutes les autorisations requises, si cela s'applique, pour obtenir l'aide financière (exemples : permis d'alcool, achat de droits d'auteurs, etc.)

SÉLECTION DES PROJETS

Les dossiers seront évalués une seule fois par année au début du mois de décembre par un comité de sélection mandaté par la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez.

La Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez se réserve le droit de refuser des projets. Un refus est irrévocable.

Détails pour les projets sélectionnés :

- Les projets sélectionnés s'intégreront à la programmation culturelle municipale.
- Les projets sélectionnés recevront l'aide financière après la livraison du projet. Des ententes peuvent toutefois être convenues selon le projet à la suite d'un accord avec la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez.
- La réalisation du projet devra se faire sur une période inférieure à une année.
- Le candidat ou la candidate s'engage à respecter le projet tel que décrit dans la demande déposée à la municipalité. Si une modification doit être apportée, la municipalité devra en être avisée.
- Le candidat ou la candidate s'engage à fournir toutes les factures originales liées aux dépenses du projet.
- Le candidat ou la candidate s'engage à fournir une reddition de comptes avant la fin de l'année financière, au maximum trois mois après la fin de son projet. Le document à remplir sera remis au début du projet.

SOUMISSION DES DEMANDES

Pour déposer un projet, les artistes, collectifs et commissaires doivent soumettre les documents suivants **assemblés dans un seul PDF ne dépassant pas 20 Mo.**

- **Coordonnées complètes** en y incluant site web et réseaux sociaux professionnels, s'il y a lieu ;
- **Texte de démarche artistique ou commissariale** (250 mots – si le projet implique plusieurs collaboratrices et collaborateurs, maximum de 100 mots par personne) ;
- **Description du projet.** Inclure le volet dans lequel le projet s'inscrit et le lieu où il se déroulera (500 mots) ;
- **Échéancier.** Inscrivez les dates de présentations du projet ainsi que les différentes étapes de réalisations ;
- **Budget détaillé.** Décrivez les dépenses admissibles liées au projet - maximum 3 000 \$ - en indiquant le montant alloué et la description de chaque élément. Incluez les autres partenaires financiers et les montants alloués, s'il y a lieu ;
- **Curriculum vitae** et celui des collaboratrices et collaborateurs, s'il y a lieu (3 pages maximum par CV) ;
- **Matériel d'appui.** Jusqu'à 10 images et/ou 5 minutes de vidéo ou d'enregistrements sonores et/ou de 2 extraits littéraires (3 pages maximum par extrait). Les images doivent être clairement identifiées : titre, matériau, taille/la durée, année, et lieu de diffusion, s'il y a lieu. Pour les vidéos, seulement des liens seront acceptés (pas de fichiers qui requièrent un téléchargement) ;
- Lettre d'appui des partenaires, s'il y a lieu.

Les dossiers doivent être envoyés à l'adresse biblio@munsar.ca, au plus tard le 27 novembre 2026 à 23 h 59.

ANNEXE

ESPACES MUNICIPAUX



Maison de la culture

La Maison de la culture est située au cœur du village et peut accueillir 20 personnes. Le premier étage peut accueillir une présentation avec projecteur et une exposition. Le deuxième étage est muni de tables et de chaises, idéal pour un atelier.



La scène Alfonse-Desjardins

La scène Alfonse-Desjardins est située au cœur du village, au Parc des arts. Cette scène extérieure peut accueillir plusieurs artistes et jusqu'à 3 000 spectateurs. La scène dispose d'un panneau électrique.



La salle communautaire

La salle communautaire est située au cœur du village et peut accueillir jusqu'à 200 personnes. La salle est munie d'un espace cuisine avec réfrigérateur, four, cafetière, lavabo, etc., et compte un projecteur et une toile blanche.



La salle Marcel-Gaudet

La salle Marcel-Gaudet est située au cœur du village, au-dessus de la caserne de pompiers. Un projecteur peut être prêté et la salle est munie d'une toile blanche. L'espace peut accueillir jusqu'à 100 personnes.



La bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale est située au cœur du village. Une petite salle de rencontres peut accueillir 15 personnes. Un petit mur d'exposition est offert au-dessus des ordinateurs. Un coin lecture peut aussi être utilisé, par exemple pour des enregistrements sonores.

Autres

D'autres espaces peuvent être utilisés, comme l'ancien terrain de baseball (espace gazonné derrière la salle communautaire), la patinoire, les parcs, les sentiers pédestres, etc. Informez-vous !

ANNEXE

MATÉRIEL MUNICIPAL

Voici la liste du matériel qu'il est possible d'emprunter gratuitement à la municipalité pour votre projet. Il suffit de le mentionner dans votre demande :

- Tables;
- Chaises;
- Barrières de foule;
- Chapiteaux (5 fois 10x10" et 5 fois 13x13")
- 1 haut-parleurs extérieur (2 de plus dans la salle communautaire, qui restent toujours en place)
- 1 projecteur;
- Praticables (2 fois 3x8" et 3 fois 4x8");
- Nappes noires;
- Rallonges électriques;
- Cafetière et réchaud.

Tout autre matériel devra être loué dans une entreprise externe. Veuillez joindre la ou les soumissions à votre demande. Pour les demandes de partenariat en biens et services, il est possible d'évaluer un montant forfaitaire pour l'aide de la municipalité.

DES QUESTIONS ?

Contactez Francis Chenier, coordonnateur de la culture au
450 883-2264 poste 7435 ou à biblio@munsar.ca

MERCI À L'ARTISTE MARIE-DIDACE DOYON
POUR L'ILLUSTRATION DE SES OEUVRES DANS CE DOCUMENT.